

Le secteur agroalimentaire affiche une baisse de -12,3% de ses émissions de CO2 en 2023

Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a dévoilé des chiffres encourageants concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre en France pour l'année 2023. Selon les chiffres avancés par le ministre, une diminution significative de 4,8% a été enregistrée, passant de 404 MtCO_{2e} en 2022 à 385 MtCO_{2e} en 2023.

Parmi les secteurs ayant le plus contribué à cette baisse globale, l'industrie agroalimentaire se démarque avec une réduction significative de 12,3%. Cette performance témoigne de l'engagement résolu du secteur et de ses entreprises à adopter des pratiques plus durables et à réduire son empreinte carbone.

Pour La Coopération Agricole, la baisse significative résulte d'une mobilisation des entreprises et des filières et d'une collaboration étroite entre les différents acteurs du secteur, dont les coopératives agricoles. Capable de massifier les solutions de décarbonation sur l'ensemble du territoire, en opérant sur l'amont comme sur l'aval des filières, les coopératives agricoles se sont saisies de cet enjeu et ont pris l'engagement en 2020 de décarboner leurs activités. En mobilisant des leviers tels que, le diagnostic, le conseil, la formation et l'innovation, les coopératives agricoles participent et accompagnent la réduction des émissions de CO₂ tout au long de la chaîne de valeur agricole.

En mai 2023, la France a déclaré son intention de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50% (-55% en net) d'ici 2030 pour respecter les accords européens. Les premiers résultats et retours d'expérience montrent que l'atteinte des objectifs exigera des investissements colossaux pour garder le rythme de baisse des émissions tout en préservant la compétitivité des productions françaises. L'aide et le soutien financier de l'État pour déployer les solutions restera nécessaire dans les prochaines années.

En septembre 2023, La Coopération Agricole et l'ANIA ont construit la feuille de route décarbonation du secteur alimentaire. Pour atténuer de 40 % les émissions industrielles, 480 millions € / an d'investissements dédiés seraient nécessaires. De plus LCA a chiffré les coûts de la baisse de 25 % de ses émissions agricoles d'ici à 2030 à 800 millions € / an, et ce sans inclure le coût d'accompagnement au changement de pratiques agricoles, qui sera au cœur des enjeux de transitions.

En outre, la réduction de 7% des émissions de CO₂ provenant du chauffage des bâtiments résidentiels et commerciaux met en lumière l'impact positif des initiatives visant à améliorer l'efficacité énergétique et à encourager l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. La Coopération Agricole a eu l'occasion de réaffirmer son engagement dans cette voie en rejoignant le réseau France Gaz Renouvelable, lors du Salon de l'Agriculture 2024, afin de valoriser davantage la biomasse agricole dans la production de biométhane.

La Coopération Agricole reste mobilisée à l'échelle de toutes les filières pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixés par la France. Elle est au travail pour maintenir cette dynamique positive en accompagnant les 2100 coopératives agricoles vers les transitions et l'atténuation du réchauffement climatique.

**En annexe, retrouvez le détail des actions déployées dans les coopératives agricoles, filière par filière.*

Contact presse :

Sabri Derradji – sderradji@lacoopagri.coop – 06 61 85 90 77

Transitions : les coopératives en action !

LA DÉCARBONATION

